

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 22 mars 2021

Date de l'annonce publique : 12/03/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/03/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	BRIX, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-3-22 - 9.0	
Point de l'ordre du jour	9.0	
Objet	Hall sportif de Crauthem - Construction d'une annexe - Projet.	

Le conseil communal,

Vu le projet relatif à la construction d'une annexe, d'une cage d'escalier de secours et d'un abri vélo au hall sportif de Crauthem ;

Considérant que dans le cadre de la mise en conformité de l'école primaire et du hall des sports et suivant le rapport du bureau de contrôle ou d'organisme agréé Secolux, l'ajout d'un local de stockage conforme s'est avéré nécessaire ;

Considérant que le projet, établi le 01/03/2021 par le bureau *A+T architecture*, présente un coût total, honoraires compris, hors taxes de 581.196,90 € ;

Vu les articles du budget de l'exercice 2021 spécifiés ci-après :

Article	Libellé	Crédit budgétaire
4/822/211000/20010		100.000,00
4/822/221311/20010	Hall sportif de Crauthem - Construction d'une annexe	250.000,00

Considérant que l'article 4/822/221311/20010 sera alimenté d'un montant de 355.000,00 € par le vote d'un crédit supplémentaire pour chaque article après la clôture de l'exercice 2020 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet de construction d'une annexe, d'une cage d'escalier de secours et d'un abri vélo au hall sportif de Crauthem.

Récapitulatif et désignation des travaux		Montant en €
Construction d'une annexe, d'une cage d'escalier de secours et d'un abri vélo au hall sportif de Crauthem		
1. Démolitions		14 775,00
2. Gros-oeuvre		49 042,00



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
3. Aménagements extérieurs	23 790,00
4. Charpente bois	9 110,00
5. Travaux d'échafaudage (compris dans les lots façade/ toiture)	0,00
6. Travaux de façade	150 084,00
7. Travaux de couverture et d'étanchéité de toiture + ferblanterie	65 530,00
8. Menuiseries extérieures	23 450,00
9. Ouvrages secs et humides	3 480,00
10. Chapes et revêtements des sols	5 654,00
11. Menuiseries intérieures	29 330,00
12. Travaux de peinture	13 455,00
13. Mobilier	24 600,00
14. Installation technique	46 302,00
15. Divers	9 400,00
• 10% imprévu	46 800,20
Total des travaux hors TVA	514 802,20
• Honoraires	66 394,7
TVA 17% sur travaux et honoraires	98.803,50
Total général	680 000,40

Montant « Total général » en euros et en toutes lettres

Six cent quatre-vingts virgule quarante.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 106 - 10° de la loi communale et de l'article 144 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 30 mars 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,